

# Faut-il revoir les avantages fiscaux et sociaux des footballeurs ?

Les footballeurs professionnels notamment profitent en Belgique d'un régime social et fiscal préférentiel.

Il est désormais question de l'adapter.

Même si l'idée était déjà dans l'air, le Footbelgate a déclenché la révolution voulue par Maggie De Block (ministre Open VLD des Affaires sociales) et Kris Peters (CD&V, ministre fédéral de l'Emploi et de l'Économie), qui ont prié la Pro League de faire des propositions « allant dans le bon sens ».

De quoi parle-t-on ? En fait, une loi de 2008 accorde certaines faveurs aux sportifs professionnels, tant pour l'ONSS que pour le précompte. Une « ristourne » évaluée à 70 millions au niveau de l'ONSS, et entre 50 et 70 millions pour le fisc ! Un travailleur « normal » gagnant, par exemple, 3.498 euros brut par mois paie grosso modo (en fonction de sa situation familiale) 456 euros d'ONSS plus 870 euros de précompte. Un footballeur de D1A, dont le salaire moyen est de 28.333 euros brut par mois, ne règle actuellement que... 885 euros d'ONSS, grâce à un plafond fictif fixé à 2.326 euros de salaire, pour tous les sportifs. Et c'est la même somme s'il gagne 100.000 euros par mois. Quant au précompte du sportif à charge de l'employeur, 80 % du salaire en sont

exonérés, à charge pour le club d'utiliser l'argent économisé pour la formation des jeunes. Ce qui n'est pas toujours le cas...

A l'avenir, selon la proposition de la Pro League, le plafond concernant l'ONSS serait doublé (à 4.638 euros), la retenue passant de 885 à 1.766 euros. Ce qui resterait quand même peu puisqu'un travailleur lambda gagnant 28.333 euros brut par mois, paie, lui, 3.703 euros d'ONSS (plus 12.389 euros de précompte)... Quant à la part contributive de nos clubs, pour l'ONSS, elle est de 45.347 euros pour un salaire annuel de

650.000 euros. Là aussi, ça devrait changer...

## La Pro League freine

La Pro League se dit consciente de la nécessité de revoir le système. Mais elle sort aussi quelques arguments pour limiter la casse, comme la réussite des Diables rouges, les 669 millions d'euros de valeur ajoutée du football dans l'économie du pays, et des lois sociales encore moins élevées pour les footballeurs dans d'autres pays. En effet, pour ce fameux

salaire annuel de 650.000 euros pour lequel nos clubs versent 45.347 euros à l'ONSS (avec le nouveau plan de la Pro League, ce seront désormais 52.523 euros), ce sont seulement 28.935 euros en Italie, 15.017 euros en Espagne, 10.354 euros aux Pays-Bas, 6.779 euros en Allemagne et... 0 euro en Tchéquie !

Avant de trouver un accord avec les autorités, il faudrait aussi que le monde du sport s'accorde. Les clubs de foot de D1B ont déjà calculé que, même avec la nouvelle donne, un joueur gagnant un million d'euros par an ne paierait que 2 % de son salaire à l'ONSS (1.766 fois douze, soit 21.192 euros), tandis qu'un joueur gagnant 60.000 euros annuels verrait son salaire amputé de 35 %. Quant aux autres sports (moins impactés vu que les salaires y sont moindres), le volley réclame 0 euro d'ONSS en dessous de 2.327 euros mensuels, le cyclisme serait assez en phase avec la Pro League et le basket se tâte...

Le bon sens, tant pour l'ONSS que pour le fisc, prônerait sans doute un taux progressif, plutôt qu'un plafond absolu. ■

PHILIPPE DEWITTE

## « Le système actuel n'est simplement plus tenable »

### Roel Deseyn

Roel Deseyn est licencié en philologie romane. Il est aujourd'hui député fédéral CD&V.

Le système actuel a été imaginé à une époque où les rémunérations des footballeurs professionnels étaient inférieures, rappelle Roel Deseyn.

**Vous avez travaillé à une proposition de loi qui réforme le système actuel des avantages fiscaux et sociaux aux sportifs professionnels. Quels changements souhaitez-vous apporter ?**

*Il y a dix ans, on a mis en place un système très avantageux pour les sportifs professionnels et parmi eux surtout les joueurs de football. L'usage de ce système a vraiment explosé. On peut dire qu'en la matière l'effort de la société pour supporter le coût de ce système se chiffre à environ un milliard d'euros en*

*dix ans. Cette estimation vaut en globalisant les réductions de cotisations sociales et les déductions fiscales. Ce n'est plus tenable. Cela l'est d'autant moins qu'on demande aujourd'hui des efforts à tout le monde. Personne ne peut échapper à ces efforts. C'est la raison d'être de la proposition de loi pour modifier le système et accorder moins d'avantages. Il y a vraiment derrière notre initiative un enjeu de justice fiscale : c'est injustifiable que les sportifs qui gagnent autant d'argent paient des cotisations sociales par exemple à la hauteur de celles d'un travailleur au salaire de 2.000 euros par mois.*

**Est-ce que c'est le système en soi qui vous pose problème ou l'utilisation qui en a été faite ?**

*Il y a plusieurs problèmes. En mettant en place ce système d'avantages, on a voulu donner davantage de chances aux jeunes sportifs*

*belges. Au final que constate-t-on ? Qu'il n'y a jamais eu autant de footballeurs étrangers, par exemple. Est-ce justifié de mettre en place des*

*telles « aides » d'Etat ? Sont-ce des mesures proportionnées par rapport à l'objectif visé ? Ce qu'on dit c'est qu'à partir d'un certain montant de salaire, il n'y a pas de raison d'offrir des avantages en matière de cotisations sociales, par exemple. En matière de déductions, on voudrait que 80 % de la somme qui ne doit pas être déboursée aillent vers la formation des jeunes. Aujourd'hui, on en est seulement à 50 %.*

**D'un point de vue purement sportif, pensez-vous que l'adaptation du système va entraîner une baisse du niveau des compétitions, en l'occurrence surtout du championnat de première division de football ?**

*Aujourd'hui, les bénéficiaires principaux de toutes ces mesures, ce sont quatre ou cinq clubs de football de première division. Dans les autres*

*divisions ou dans les autres sports, on évoque parfois des conséquences également. Mais on n'est sûr de rien. Ce qu'on voudrait c'est qu'on puisse organiser un débat à la Chambre au sein de la commission des finances avec des responsables de clubs. Au-*

*trement dit, notre proposition n'est pas à prendre ou à laisser. Il y a toujours moyens d'imaginer des aménagements. Pour peu toutefois que le futur système aille dans le sens d'une plus grande justice fiscale. Une nouvelle fois, il n'est pas normal qu'un enseignant, qu'une*

*infirmière paie beaucoup plus de cotisations qu'un footballeur, dont le salaire est de plusieurs milliers d'euros par mois. Pour rappel, par an, un footballeur de première division de football gagne en moyenne 350.000 euros brut. ■*

Propos recueillis par  
MATHIEU COLINET

## « Réfléchir à un juste équilibre entre les choses »

### Thierry Zintz

Thierry Zintz est professeur en management des organisations sportives (UCLouvain). Il est également titulaire de la Chaire olympique Henri de Baillet Latour & Jacques Rogge.

**I**ntérêts collectif et sportif doivent s'équilibrer selon Thierry Zintz.

**Faut-il supprimer ou amender le système actuel qui octroie une série d'avantages sociaux et fiscaux aux sportifs professionnels en Belgique ?** *J'ai envie de me poser à un niveau supérieur, à un niveau social plus global. Dans le fond, on a mis en place un système d'avantages qui était réservé dans un premier temps aux joueurs de football professionnels avant qu'on l'élargisse à quelques autres sports. A l'époque, les enjeux financiers n'étaient pas ce qu'ils sont devenus dans le monde du football. Avec l'évolution de ces enjeux dans le monde du football mais dans le monde du sport professionnel de façon plus globale, je pense qu'il faut effectivement revoir tous ces avantages à l'aune de la situation actuelle. C'est-à-dire à la lumière de l'évolution des rémunérations des sportifs. Par ailleurs, nous vivons dans une société où chacun doit faire un effort au prorata de ses capacités. Les capacités de ces sportifs ont évolué, la loi doit être adaptée, revue dans le respect de leur carrière sportive mais aussi dans la perspective d'une bonne cohésion sociale.*

**La Pro League n'est pas forcément pour cette évolution. De sa part, est-ce de la mauvaise foi ou davantage le signe de difficultés qui pourraient se poser par rapport au niveau de la compétition ? Sans ces avantages, d'autres championnats pourraient en effet devenir plus attractifs.**

*Si je me mets du côté de la Pro League, je pense effectivement qu'il y a de véritables enjeux. Il est évident que si on se met à laver plus blanc que blanc, on va mettre notre championnat en difficultés. Les footballeurs iront là où les conditions sont les plus attrayantes.*

*Ce n'est pas un hasard si aujourd'hui les meilleurs championnats sont en football l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre. Ce sont des pays où la fiscalité est plus basse que chez nous. A partir d'une même somme pour payer un salaire, le salaire poche du joueur est plus important. Cela permet d'attirer dans ces championnats les meilleurs joueurs. Si vous regardez aujourd'hui notre équipe nationale, le nombre de joueurs qui évoluent en Belgique est très très limité. Ce qui prouve par l'absurde qu'on ne peut pas prendre des mesures unilatérales. Et qu'il serait opportun que des décisions soient prises à un niveau européen.*

**Mais pour l'heure, agir à un niveau européen semble assez improbable non ?**

*Si on attend que l'Europe se positionne, on attendra longtemps. On doit prendre des initiatives au niveau national. Mais comme toujours en la matière, il y a l'intérêt collectif, c'est-à-dire l'intérêt de la société belge, et l'intérêt sportif. Revoir les règles en matière de fiscalité ne voudrait pas dire tout mettre sur le dos des sportifs. C'est*

*d'avantage réfléchir à un juste équilibre entre les choses.*

**A la lumière de récentes révélations, on voit qu'une série de montages fiscaux existent pour permettre à certains sportifs d'é luder le plus gros de l'impôt. Ne risque-t-on pas d'intensifier le recours à ce genre de pratiques ? C'est la question du braconnier et de**

*l'agent de police : le braconnier a toujours une longueur d'avance. Faut-il pour autant s'interdire de bonnes règles ? Non, je ne le dirais pas. L'autorité publique doit être proactive et veiller à ce que les règles qu'elle établit soient difficilement contournables. ■*

Propos recueillis par  
M. C.